

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_176 : ZAC ECO² RIEUMAS – CESSION CRYPTÉO – MODIFICATION DES
LOTS N°1 ET 2

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 28 septembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Thierry DUFOUR, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Patrice BEDIER

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Enrico SPATARO)

Votants : 50

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

N° DEL2017_176 : ZAC ECO² RIEUMAS – CESSION CRYPTÉO – MODIFICATION DES LOTS N°1 ET 2

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

Lors du conseil communautaire du 29 juin 2017, vous avez approuvé la cession des lots 2 et 3 du parc Eco² Rieumas à la société Cryptéo, le tout pour une surface approximative de 2 558 m².

Depuis lors, outre Cryptéo, deux autres projets (micro crèche + restaurant) en cours d'instruction se sont également positionnés autour de l'étang présent sur la zone. Afin d'avoir une cohérence de l'aménagement autour de ce plan d'eau, une rencontre avec les 3 porteurs de projets s'est tenue début juillet 2017.

Cette réunion a abouti à une mise en cohérence des projets à même de mettre en valeur l'ensemble des aménagements jouxtant le plan d'eau.

La société Cryptéo, au regard de la volonté affichée par les deux porteurs de projets mitoyens, et au regard de préconisations issues d'une étude réalisée à notre demande par le CAUE et destinée à favoriser la qualité paysagère des installations sur le site, a accepté de repositionner son bâtiment en prenant en compte les accès existants des lots 1 et 2. (cf. plan ci-après).

Cette nouvelle emprise lui permet de mieux mettre en valeur son établissement vis-à-vis du futur restaurant, et de pouvoir maintenir son potentiel d'extension. Elle répond enfin pleinement aux exigences de qualité architecturale et environnementale souhaitées autour de l'étang.

La surface foncière à acquérir par Cryptéo, bien que légèrement inférieure (2 267 m²) à celle initialement projetée, permet un meilleur découpage des différents lots, ouvrant, par là même, la voie à une commercialisation plus aisée.

Il est rappelé que le prix de vente de ces parcelles est fixé à 39 € HT/m², conformément à la délibération prise par notre conseil. Le prix était conforme à l'évaluation des domaines en date du 26 avril 2017.

Le nouveau montant estimé de la vente pour les lots 1 et 2 redessinés est de 88 413 € TVA en sus. Lors de l'acte de vente un document d'arpentage sera réalisé pour déterminer la surface exacte.

Il vous est demandé d'approuver la cession des lots n°1 et 2 modifiés de la ZA ECO²RIEUMAS à l'entreprise CRYPTEO aux conditions susmentionnées pour son projet de développement.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire de l'agglomération de l'Albigeois en date du 7 octobre 2014,

VU l'avis de France Domaines en date du 26 avril 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de l'agglomération de l'Albigeois en date du 29 juin 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession des lots n° 1 et 2 redessinés de la ZA ECO²RIEUMAS d'une surface estimée à 2 267 m² à l'entreprise CRYPTEO, ou à toute personne morale s'y substituant, pour son projet de développement sur l'Albigeois.

VALIDE le prix de cession de 39 € HT/ m² TVA en sus soit un montant de 88 413 € HT TVA en sus pour une surface de 2 267 m² à préciser avec l'obtention d'un document d'arpentage.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL